

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Instances locales des inscriptions

A.Gt. 08-02-2024

M.B. 06-03-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 03 mai 2019 portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun, l'article 1.7.7-10 ;

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectif ou son représentant ;

Considérant les propositions faites par les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE ;

Considérant les propositions faites par les organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives ;

Considérant les appels à candidatures approuvés par le Gouvernement des 20 avril 2023, 24 novembre 2022 et 08 septembre 2022 et publiés au Moniteur le 04 mai 2023, le 08 décembre 2022 et le 23 septembre 2022 ;

Considérant que les propositions respectent les conditions de désignation prévues par l'article 1.7.7.-10 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres des Instance locales des inscriptions :

1^o pour la zone de Bruxelles

- en qualité de président :

- Otman EL ABDI ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Luc ZOMER pour le SEGEC ;

- Abed MELLOULI pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Véronique DE THIER pour la FAPEO ;
- Bernard HUBIEN pour l'UFAPEC ;

- en qualité de représentants des secteurs de la lutte contre la pauvreté, l'aide à la jeunesse, l'accueil des élèves durant leur temps libre, les centres de jeunes et les organisations de jeunesse, la diversité culturelle, l'éducation permanente :

- Chantal MASSAER ;
- Rudi WATTIEZ ;

2° pour la zone du Brabant wallon :

- en qualité de présidente :

- Catherine PALM ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Luc ZOMER pour le SEGEC ;
- Joël LEPAPE pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Daphné RENDERS pour la FAPEO ;
- Catherine ALLOIN pour l'UFAPEC ;

3° pour la zone de Huy-Waremme :

- en qualité de présidente :

- Nathalie LEVAUX ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Claude TILKIN pour le SEGEC ;
- Lara SPYROU pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

4° pour la zone de Liège :

- en qualité de président :

- Alain DERYCKE ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Claude TILKIN pour le SEGEC ;

- Françoise JULIEN pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

5° pour la zone de Verviers :

- en qualité de présidente :

- Nathalie LEVAUX ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Claude TILKIN pour le SEGEC ;

- Marie-France HUVENERS pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

6° pour la zone de Namur :

- en qualité de présidente :

- Catherine PALM ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Hugues DELACROIX pour le SEGEC ;

- David WAUCQUEZ pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Eva SUKIC pour la FAPEO ;

7° pour la zone de Luxembourg :

- en qualité de présidente :

- Dominique LORENT ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Hugues DELACROIX pour le SEGEC ;
- Richard REGGERS pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Eva SUKIC pour la FAPEO ;

8° pour la zone du Hainaut occidental :

- en qualité de présidente :

- Sophie VITRY ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Cécile PIETTE pour le SEGEC ;
- Carole STERCKX pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

9° pour la zone du Hainaut centre :

- en qualité de présidente :

- Nadine JOELANTS ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Cécile PIETTE pour le SEGEC ;

- Annick BRATUN pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;
- Michael LONTIE pour l'UFAPEC ;

10° pour la zone du Hainaut sud :

- en qualité de présidente :

- Nicolas DEMANDE ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Cécile PIETTE pour le SEGEC ;
- Serge DUMONT pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 08 février 2024.

Article 3. - Le Ministre de l'Education est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 08 février 2024.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR